



RÉGION  
NORMANDIE

LE PRÉSIDENT

MONSIEUR FABRICE BERTHOU  
SECRETAIRE GENERAL DE LA CGT-CRN  
HOTEL DE REGION  
ABBAYE AUX DAMES  
PLACE REINE MATHILDE  
CS 50523  
14035 CAEN CEDEX

Objet du dossier : lettre ouverte CGT – réponse sur les  
congés imposés

Votre dossier n° / D20-07140

Caen, le **07 AOUT 2020**

Monsieur le Secrétaire Général,

Je fais suite à votre seconde lettre ouverte quant aux congés des agents pris pendant la période du confinement entre avril et mai 2020.

Comme indiqué dans mon premier courrier en date du 12 juin dernier, la Collectivité a fait le choix, pour tous les agents des sites administratifs n'ayant pas pris de congés depuis le début du confinement de demander à ces-derniers de prendre 5 jours de congés consécutifs ou non. Une communication avait alors été réalisée dès le 3 avril 2020, soit avant la publication de l'ordonnance du 15 avril 2020, comme vous l'évoquez. En effet, dans un contexte de gestion de crise sanitaire et comme il vous l'a été rappelé, la Collectivité a parfois été obligée d'anticiper des réflexions gouvernementales non abouties. Cependant, je vous confirme que les organisations syndicales représentées au Comité Technique ont bien été contactées préalablement avant toute communication auprès des agents. Ainsi, un message vocal a bien été transmis sur le portable du syndicat CGT afin d'échanger avec Monsieur le Directeur Général des Services, auquel le syndicat n'a pas souhaité donné suite.

En outre, si l'ordonnance n°2020-430 du 15 avril 2020 prévoit que les personnels de la fonction publique d'Etat en autorisation spéciale d'absence prennent 10 jours de RTT ou de congés annuels entre le 16/03/2020 et le 31/05/2020, l'article 7 précise que ces modalités peuvent s'appliquer aux agents de la fonction publique territoriale dans les conditions définies par l'autorité territoriale. Ainsi, la Collectivité a-t-elle pu demander à ses agents de prendre 5 jours de repos pendant cette période, et donc en deçà des plafonds prévus par l'ordonnance précitée.

REGION NORMANDIE

ABBAYE AUX DAMES – PLACE REINE MATHILDE – CS 50523 – 14035 CAEN CEDEX 1  
STANDARD - TEL: 02 31 06 98 98 – FAX: 02 31 06 95 95



Je vous confirme également que l'année précédente, plus de 1 200 agents avaient pris des jours de congés. Néanmoins, il convient de rappeler que ces jours de congés ont souvent été pris au dernier moment, sans nécessairement être planifiés en amont. C'est pourquoi, au 3 avril 2020, et dans ce contexte d'incertitude liée au confinement et à la crise en cours, seuls 603 agents avaient déjà posé des congés. L'objectif pour la Collectivité était donc d'inciter les agents à faire une pause pendant la période de télétravail pour se consacrer à leur famille, se reposer, vaquer à leurs activités personnelles et se déconnecter pendant cette période où le travail à distance en continue s'avérait contraignant.

Vous proposez en cette situation particulière d'allonger la période de prise de congés jusqu'en 2021 et de permettre aux agents disposant d'un Compte Epargne Temps de placer le cas échéant des congés non pris et de permettre d'augmenter la capacité d'épargne de ceux-ci, conformément au décret n°2020-723 du 12 juin 2020.

Je vous rappelle que seuls les agents contractuels ou titulaires peuvent bénéficier d'un compte épargne temps, les fonctionnaires stagiaires étant écartés de ce dispositif. Au regard du principe d'égalité de traitement, il ne me paraît donc pas souhaitable d'offrir cette possibilité qu'à une partie des agents. En outre, dans ce contexte de grande incertitude quant à la gestion de la crise sanitaire c'est en tant que garant de leur santé, que je souhaite encourager mes collaborateurs à prendre un temps de repos indispensable.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire Général, à l'assurance de ma considération distinguée.



Hervé MORIN